# DEPARTEMENT DU RHONE

### **REPUBLIQUE FRANCAISE**

### ARRONDISSEMENT DE LYON

#### **CANTON DE SAINT GENIS LAVAL**

# CANTON DE SAINT GENIS LAVAL

#### DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres			
Art L2121-2			
code des collectivités	35		
territoriales :			

Liste des délibérations examinées affichée le 13

Date de convocation du Conseil Municipal : 02 février 2024

Nombre des Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : 35

Président : Madame Marylène MILLET

Séance du : 08 février 2024

février 2024

Secrétaire élu : Monsieur Jacky BÉJEAN

## Membres présents à la séance :

Marylène MILLET, Stéphane GONZALEZ, Laure LAURENT, Jacky BÉJEAN, Ikrame TOURI, David HORNUS, Françoise BÉRARD, Patrick FAURE, Yves GAVAULT, Aïcha BEZZAYER, Delphine CHAPUIS, Laurent DURIEUX, Frédéric RAGON, Camille ELBATAL, Claudia VOLFF, Etienne FILLOT, Eric VALOIS, Sonia MONFORT, Coralie TRACQ, Laurent KAZMIERCZAK, Yamina SERI, Emile BEYROUTI, Céline BALITRAN-FAURE, Jean-Christian DARNE, Eliane NAVILLE, Fabienne TIRTIAUX, Guillaume COUALLIER, Fabien BAGNON, Eric PEREZ, Nejma REDJEM

### Membres absents excusés à la séance :

Céline MAROLLEAU, Caroline VARGIOLU, Bruno DANDOY, Philippe MASSON

#### Pouvoirs:

Céline MAROLLEAU à Laure LAURENT, Caroline VARGIOLU à Stéphane GONZALEZ, Bruno DANDOY à Claudia VOLFF, Philippe MASSON à Guillaume COUALLIER,

#### Membres absents à la séance :

Pascale ROTIVEL

COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL N°2023-134 À 2024-005

Délibération: 02.2024.003

Transmis en préfecture le : 13/02/2024

# **RAPPORTEUR:** Madame Marylène MILLET

En application de l'article L2122-23 du code général des collectivités territoriales, madame la maire doit rendre compte, à chacune des réunions obligatoires du conseil municipal, des décisions prises en vertu de l'article L2122-22 du même code.

L'ensemble des décisions prises par madame la maire sont rendues publiques et consultables de manière permanente sur le site internet de la ville à l'adresse : <a href="https://www.saintgenislaval.fr/562-actes-administratifs.htm">https://www.saintgenislaval.fr/562-actes-administratifs.htm</a>

Numéro	Date	Objet	Résumé
2023-134	21/12/2023	Modification des tarifs du cinéma La Mouche	Dans le cadre des partenariats entre La Mouche et respectivement le Groupement régional d'actions cinématographiques (GRAC), et le festival Telerama, les tarifs correspondants font l'objet d'une évolution, à compter du 1 <sup>er</sup> janvier 2024.
2023-135	21/12/2023	Attribution de missions de SPS et CT pour une opération de travaux au complexe sportif Henri Fillot	Signature de deux contrats relatifs aux missions de sécurité et protection de la santé (SPS) et contrôle technique (CT) pour une opération de travaux pour le complexe sportif Henri Fillot. Cette décision complète la décision n°2023-132.
2023-136	21/12/2023	Tarifs des concessions funéraires du cimetière communal	Afin de maintenir une bonne gestion du cimetière et de proposer une grille tarifaire qui favorise une équité sur le territoire dans un contexte économique inflationniste, les tarifs des concessions du cimetière sont révisés.
2024-001	09/01/2024	Accord avec l'hôtel Ibis Oullins pour l'accueil des artistes dans le cadre de la programmation de La Mouche	Afin de répondre au besoin de loger des artistes dans le cadre de la programmation culturelle de La Mouche, la ville conclut un accord de collaboration avec l'Hôtel Ibis Oullins pour l'accueil des artistes pour l'année 2024.
2024-002	09/01/2024	Avenant n°1 au marché n°21-27-03 relatif à des prestations de services d'assurance du parc automobile de la ville de Saint-Genis-Laval	L'avenant n°1 au marché 21-27-03 a pour objet la prise en compte de la majoration de 5 % en raison de la sinistralité de la ville et la révision de l'indice de réparations de véhicules personnels (RVP), majoré à hauteur de 7,95 %, à compter du 1er janvier 2024. Il n'apporte pas de modifications sur les garanties et franchises avec le groupement conjoint Myrtille Laplace, souscripteur marchés publics/ Groupama Rhône-Alpes-Auvergne, dont le mandataire est la société Groupama Rhône-Alpes-Auvergne.
2024-003	16/01/2024	Convention de prêt de véhicule au bénéfice de la ville d'Irigny pour assurer une manifestation	La ville d'Irigny a besoin d'un véhicule sérigraphié police municipale pour assurer la sécurité d'une manifestation sur une journée. Par solidarité entre commune, la ville de Saint-Genis-Laval met à disposition un de ses véhicules à titre gratuit.
2024-004	19/01/2024	Indemnisation par Groupama du sinistre sur le véhicule Renault Kangoo GA-386-MZ	Acceptation de l'indemnisation de 2 571.55 € par Groupama concernant un sinistre sur le véhicule Renault Kangoo immatriculé GA-386-MZ.
2024-005	23/01/2024	Avenant n°1 au marché	Travaux supplémentaires concernant la mise

Numéro	Date	Objet	Résumé
		n° 22-10-04 relatif aux travaux de restructuration du Centre social et culturel des Barolles « Menuiseries extérieures acier et aluminium »	portes avec système de badge et ventouses. Cet avenant n°1 a une incidence financière

Après avoir entendu l'exposé de Madame Marylène MILLET,

Invité à se prononcer et après en avoir délibéré,

#### - LE CONSEIL PREND ACTE -

Le secrétaire de séance, Jacky BÉJEAN Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits, La Maire, Marylène MILLET



#### Liste des élus ayant voté POUR

Marylène MILLET, Stéphane GONZALEZ, Laure LAURENT, Jacky BÉJEAN, Ikrame TOURI, David HORNUS, Françoise BÉRARD, Patrick FAURE, Céline MAROLLEAU, Yves GAVAULT, Aïcha BEZZAYER, Delphine CHAPUIS, Laurent DURIEUX, Frédéric RAGON, Camille EL-BATAL, Claudia VOLFF, Etienne FILLOT, Eric VALOIS, Sonia MONFORT, Caroline VARGIOLU, Bruno DANDOY, Coralie TRACQ, Laurent KAZMIERCZAK, Yamina SERI, Emile BEYROUTI, Céline BALITRAN-FAURE, Philippe MASSON, Jean-Christian DARNE, Eliane NAVILLE, Fabienne TIRTIAUX, Guillaume COUALLIER, Fabien BAGNON, Eric PEREZ, Nejma REDJEM

Liste des élus ayant voté CONTRE

Liste des élus s'étant ABSTENU

En cas de contestation, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délais de deux mois à compter de sa publication ou notification.